

2023/20-20 – OBJET : CREATION DE LA COMMISSION MUTUALISATION

NOTICE EXPLICATIVE

Compte-tenu de l'évolution de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, le 29 septembre 2022, le conseil communautaire a décidé de créer trois nouveaux postes de vice-présidences, dont un ayant comme objectif de développer la mutualisation. Afin de travailler les dossiers qui concernent ce domaine, il convient de créer une commission Mutualisation.

Il est demandé au Conseil communautaire, de se prononcer sur cette question.

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022/130-19 du 29 septembre 2022 portant sur la création d'une 12^{ème} vice-présidence,

Considérant la nécessité de créer une commission,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UN :

Décide de créer une commission mutualisation.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 26 janvier 2023

Le Président,

Yannick GUILLO